

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 9 MARS 2026 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Pierre Tétrault,

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Julien Bussières, siège no 6

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 2 février 2026
 - 2.2 Séance extraordinaire du 4 mars 2026
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de février 2026
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
- 7. URBANISME**
 - 7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 615-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 615
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
 - 8.2 OCTROI D'UN MANDAT AU CABINET CAIN, LAMARRE, AVOCATS - RECOUVREMENT DE CRÉANCES MUNICIPALES
 - 8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 663 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VALCOURT

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.4 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - ADOPTION
- 8.5 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 614-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 614 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT AFIN DE REMPLACER LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DU MAIRE SUPPLÉANT
- 8.6 DÉSIGNATION ET DÉLÉGATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
- 8.7 DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 SEMAINE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPILEPSIE – JOURNÉE LAVANDE DU 26 MARS
- 9.2 AIDE FINANCIÈRE - PARTICIPATION DE POMPIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT - CAUSE DES GRANDS BRÛLÉS
- 9.3 PARTICIPATION - SOIRÉE BÉNÉFICE DU CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES
- 9.4 DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER - 6IÈME ÉDITION DU « DÉJEUNER DES POLICIERS » DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - SÛRETÉ DU QUÉBEC
- 9.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CADET DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE 247 VALCOURT
- 9.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COOPÉRATIVE D'HABITATION DE VALCOURT
- 9.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE DE VALCOURT
- 10. LOISIRS**
- 10.1 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR
- 10.2 DEMANDE À LA VILLE DE VALCOURT - COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE VALCOURT ET RÉGION (CPIVR)
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 ACHAT ET INSTALLATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES - OCTROI DE CONTRAT
- 11.2 ACHAT DE FOURNITURES EN SIGNALISATION - ANNÉE 2026
- 11.3 TRANSFERT DE LA GESTION DU POSTE DE POMPAGE CHAMPLAIN ET MISE À JOUR DU REGISTRE DU SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SOMAEU)
- 11.4 OFFRE DE SERVICES - MARQUAGE DES PISTES CYCLABLES - OCTROI DE CONTRAT
- 11.5 OFFRE DE SERVICES - LIGNAGE DE RUES - OCTROI DE CONTRAT
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

13. VARIA

- 13.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 047-26-02-02 (ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT)
- 13.2 ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT
- 13.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2026

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

058-26-03-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 047-26-02-02 (ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT)
- 13.2 ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT
- 13.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2026.

ADOPTÉE

059-26-03-09

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2026, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit adopté.

ADOPTÉE

060-26-03-09

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 4 mars 2026, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2026 soit adopté.

ADOPTÉE

061-26-03-09 **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 5 mars 2026 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 187 774,20\$: cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quatorze dollars et vingt sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose une question de 19H02 à 19H05

062-26-03-09 **CORRESPONDANCE**

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux élus en annexe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la correspondance du mois de février.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDU

Chacun des membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

063-26-03-09 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 615-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 615**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 11 novembre 2025 et tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 7 novembre 2025 et une copie du règlement le 5 mars 2026;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE s'est tenue le 24 novembre 2025, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 615-2, tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 alinéa 7 de la *Loi sur les cités et villes*, au moins une fois l'an, la Ville dépose, lors d'une séance du Conseil municipal, le rapport concernant l'application du Règlement portant sur la gestion contractuelle.

La greffière dépose à la présente séance, le rapport annuel 2025 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

064-26-03-09

OCTROI D'UN MANDAT AU CABINET CAIN, LAMARRE, AVOCATS - RECouvreMENT DE CRÉANCES MUNICIPALES

ATTENDU QU'un montant de taxes foncières et de droits de mutation demeurent impayées en date de ce jour par le propriétaire de l'immeuble situé au 1157, rue Champlain à Valcourt, soit la personne morale 9503-0128 Québec inc. ;

ATTENDU QUE la Ville se trouve maintenant dans l'obligation d'intenter des procédures afin que lui soit payé les taxes due depuis l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt mandate la firme Cain, Lamarre, avocats, afin de prendre toutes les procédures extrajudiciaires et judiciaires en pareilles circonstances pour recouvrer les taxes qui lui sont dues;

QUE la Ville paye les honoraires professionnels du Cabinet Cain, Lamarre, Avocats, conformément à son offre déposée et qui a fait l'objet de la résolution 271-25-09-09 adoptée à la séance ordinaire du Conseil municipal le 9 septembre 2025.

ADOPTÉE

065-26-03-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 663 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU QUE la Ville doit adopter un code d'éthique et de déontologie en matière municipale conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QUE la loi susmentionnée stipule que toute municipalité doit avant le 1er mai qui suit toute élection générale adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QUE l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé permet d'assurer l'adhésion explicite des membres du Conseil

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

municipal de la Ville de Valcourt aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques, de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2026;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 29 janvier 2026 et une copie du règlement le 5 mars 2026;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 11 février 2026 qui contient, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Dany St-Amant a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le Règlement numéro 663 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Valcourt, tel que rédigé.

ADOPTÉE

066-26-03-09

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - ADOPTION

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le plan de sécurité civile de la Ville de Valcourt préparé par le Regroupement et la firme Prudent inc. soit de nouveau adopté;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE Me Karine Boucher, coordonnatrice locale et régionale, Me Julie Waite, coordonnatrice locale substitut et madame Jacinthe Charron, responsable de mission et coordonnatrice locale (en cas d'absence de Mes Boucher et Waite) soient nommées responsables de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant les personnes désignées pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 614-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 614 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT AFIN DE REMPLACER LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur le conseiller Dany St-Amant donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 614-3 modifiant le règlement 614 concernant la rémunération du maire et des conseillers du Conseil municipal de la Ville de Valcourt afin de remplacer la rémunération et l'allocation du maire suppléant. Il présente et dépose également le projet de règlement.

L'objet de ce Règlement est de fixer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, la rémunération et/ou l'allocation de dépenses accordée au maire suppléant lorsqu'il remplace le maire pour une période de moins de trente (30) jours et de plus de trente (30) jours.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 5 mars 2026.

du Conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 5 mars 2026.

067-26-03-09

DÉSIGNATION ET DÉLÉGATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE la Ville est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU QUE la personne ayant la plus haute autorité peut déléguer ses fonctions de responsable;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner et déléguer une personne supplémentaire responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels lors d'une absence temporaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt désigne Me Karine Boucher, directrice générale et assistante-greffière, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, et ce, en sus de Me Julie Waite.

ADOPTÉE

DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

Conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Alex Gagné a avisé par écrit la greffière, Me Julie Waite, de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, visée à l'article 357 de la susdite Loi, et ce, dans les 60 jours suivant les changements. La greffière en fait rapport au Conseil à la présente séance, soit à la première séance ordinaire qui suit.

La greffière dépose à la présente séance, la déclaration mise à jour de ses intérêts pécuniaires et le Conseil en prend acte.

068-26-03-09

SEMAINE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPILEPSIE – JOURNÉE LAVANDE DU 26 MARS

ATTENDU QUE le mois de mars est consacré à la sensibilisation à l'épilepsie partout au Canada;

ATTENDU QUE l'épilepsie est une maladie neurologique encore trop peu connue, bien qu'elle touche environ une personne sur cent au pays;

ATTENDU QUE dans la région de l'Estrie, il est estimé à près de 4 000 le nombre de personnes vivant avec l'épilepsie et que celles-ci peuvent faire face à divers défis, notamment l'exclusion sociale, la perte du permis de conduire, la discrimination et d'autres difficultés affectant leur qualité de vie;

ATTENDU QUE depuis 2012, le 26 mars est officiellement désigné comme la Journée lavande au Canada, afin de démontrer soutien et solidarité aux personnes touchées par l'épilepsie;

ATTENDU QUE les municipalités sont des acteurs clés de la sensibilisation communautaire et peuvent contribuer à faire connaître cette réalité auprès de leurs citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt reconnaisse officiellement le mois de mars comme le mois de sensibilisation à l'épilepsie;

QUE la Ville diffuse un message de soutien sur ses réseaux sociaux et/ou dans son journal municipal afin d'informer la population sur l'importance de la sensibilisation à l'épilepsie;

QUE la Ville transmette une copie de son message à l'organisme régional de soutien aux personnes vivant avec l'épilepsie afin de contribuer à la visibilité de la cause;

QUE la Ville souligne sa solidarité envers les personnes vivant avec l'épilepsie ainsi qu'envers leurs familles et reconnaisse l'importance d'un environnement inclusif et empathique.

ADOPTÉE

069-26-03-09

AIDE FINANCIÈRE - PARTICIPATION DE POMPIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT - CAUSE DES GRANDS BRÛLÉS

ATTENDU QUE des pompiers de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt participeront le 11 septembre 2026 au Relais des pompiers qui consiste à réaliser le défi de parcourir 5 km vêtus de leur équipement de combat;

ATTENDU QUE cet évènement est organisé par la Fondation des pompiers du Québec et vise à soutenir la cause des Grands brûlés et à contribuer à l'amélioration des services qui leurs sont offerts;

ATTENDU QUE que la participation de ces pompiers, soit Marc Chartier, Francis Lehouillier, Janie Couture et Steven Gagnon, témoigne de leur engagement envers la communauté et envers cette cause humanitaire importante;

ATTENDU QUE la Ville souhaite encourager les pompiers participants ainsi que soutenir la cause qu'ils défendent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie une aide financière de 400 \$ au défi le Relais des pompiers qui se tiendra le 11 septembre 2026 au profit de la cause des Grands brûlés et ce, dans le cadre de la participation de quatre pompiers de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt.

ADOPTÉE

070-26-03-09

PARTICIPATION - SOIRÉE BÉNÉFICE DU CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur le maire Pierre Tétrault et madame la conseillère Vicky Bombardier à participer à la soirée-bénéfice du Centre de répit Théo Vallières, le 29 avril 2026 à Windsor, au coût de 110 \$ par personne;

QUE les autres frais inhérents à cette participation soient aussi payés par la Ville, le cas échéant.

ADOPTÉE

071-26-03-09

DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER - 6IÈME ÉDITION DU « DÉJEUNER DES POLICIERS » DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - SÛRETÉ DU QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de partenariat de la Sûreté du Québec, dans le cadre de la 6ième édition du « Déjeuner des policiers » de la MRC du Val-Saint-François, en collaboration avec la Fondation québécoise du cancer, pour un montant de 250 \$, représentant le forfait « Patrouilleur »;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉ

072-26-03-09

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CADET DE LA MARINE ROYALE
CANADIENNE 247 VALCOURT**

ATTENDU la demande d'aide financière formulée à la Ville par l'organisme cadet de la Marine royale canadienne 247 Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse à l'organisme cadet de la Marine royale canadienne 247 Valcourt, la somme de 150 \$ à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

073-26-03-09

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COOPÉRATIVE D'HABITATION DE
VALCOURT**

ATTENDU l'aide financière demandée à la Ville par la Coopérative d'habitation de Valcourt;

ATTENDU que cette aide permettra de tenir des activités tout au long de l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse la somme de 800,00 \$ à la Coopérative d'habitation de Valcourt à titre d'aide financière afin de lui permettre de tenir des activités lors de différents événements;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970 - Contribution autres organismes.

ADOPTÉE

074-26-03-09

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE DE
VALCOURT**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière du Club de ski de fond jeunesse de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse la somme de 375,00 \$ au Club de ski de fond jeunesse de Valcourt à titre d'aide financière afin de lui permettre de poursuivre sa mission, soit d'offrir des cours de haute qualité pour les familles de la région et d'assurer le bon fonctionnement du Club;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

075-26-03-09

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise la présentation du projet d'installation d'un toit permanent sur la patinoire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Valcourt à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville de Valcourt désigne monsieur Alain Martel, directeur des loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

076-26-03-09

DEMANDES À LA VILLE DE VALCOURT - COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE VALCOURT ET RÉGION (CPIVR)

ATTENDU QUE le Comité de promotion industrielle de Valcourt et Région organise le 30 mai 2026 à l'aréna de Valcourt, une compétition régionale de chariots élévateurs;

ATTENDU QUE le CPIVR a des besoins logistiques pour assurer le succès de la première édition de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accorde au CPIVR l'accès et l'utilisation de l'aréna, le prêt de matériel et des équipements ainsi que les services et les autorisations, le tout tel que formulé par l'organisme.

ADOPTÉE

077-26-03-09

ACHAT ET INSTALLATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la recherche de prix effectuée par le directeur du Service des travaux publics et de l'environnement pour l'acquisition et l'installation de lampadaires solaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Solis Énergie inc., huit lampadaires à être installés sur le territoire de la Ville, et ce, au montant de 29 970,00 \$, plus les taxes applicables et incluant les frais d'installation;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-013 - Aménagements parcs et sentiers.

ADOPTÉE

078-26-03-09

ACHAT DE FOURNITURES EN SIGNALISATION - ANNÉE 2026

ATTENDU la recherche de prix effectuée par le Service des travaux publics et de l'environnement afin d'acheter, au bénéfice de ce service, des fournitures en signalisation pour l'année 2026;

ATTENDU QUE des offres reçues, celle de l'entreprise Martech inc. datée du 22 janvier 2026 s'avère la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Martech inc., les fournitures en signalisation pour l'année 2026, au montant estimé de 4 288,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-355-00-530 : Circulation - Entretien panneaux signalisation.

ADOPTÉE

079-26-03-09

TRANSFERT DE LA GESTION DU POSTE DE POMPAGE CHAMPLAIN ET MISE À JOUR DU REGISTRE DU SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SOMAEU)

ATTENDU QUE le poste de pompage Champlain est actuellement répertorié sous la responsabilité de la Ville de Valcourt au registre du SOMAEU, alors qu'il est la propriété de la Municipalité du Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2026, la Municipalité du Canton de Valcourt a officiellement pris en charge la responsabilité de son propre réseau d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'actualiser le registre du SOMAEU afin de refléter le transfert réel de gestion de ce poste de pompage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt transfère officiellement à la Municipalité du Canton de Valcourt la responsabilité de son poste de pompage Champlain;

QUE ce changement soit communiqué au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et à toute autre instance responsables afin d'assurer la mise à jour du registre du SOMAEU;

QUE le technicien en administration des eaux et environnement de la Ville soit autorisé à effectuer toute démarche administrative requise et à signer tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

080-26-03-09

OFFRE DE SERVICES - MARQUAGE DES PISTES CYCLABLES - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'offre de services reçue le 14 janvier 2026 de Marquage Première Ligne, pour le marquage du réseau cyclable ainsi que la ligne double, du chemin de la Montagne (rue St-Joseph jusqu'à la limite du Canton de Valcourt);

ATTENDU QUE cette offre s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de Marquage Première Ligne datée du 14 janvier 2026, pour le marquage mentionné précédemment, et ce, pour un montant de 4 616,30 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Piste cyclable - entretien ligne de rue - 02-701-92-528.

ADOPTÉE

081-26-03-09

OFFRE DE SERVICES - LIGNAGE DE RUES - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la recherche de prix effectuée par le Service des travaux publics et de l'environnement pour la fourniture de matériel pour le lignage de rues;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue de Pièces d'autos Valcourt, datée du 11 février 2026, s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de Pièces d'autos Valcourt, datée du 11 février 2026, pour la fourniture de matériel pour le lignage des rues, pour un montant de 5 180,40 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire Circulation - Entretien lignes de rues - 02-355-00-528.

ADOPTÉE

082-26-03-09

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 047-26-02-02 (ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT)

ATTENDU QUE la Ville a reçu, en date du 15 janvier 2026, une soumission pour l'achat d'un rouleau compacteur, modèle TMG MVR-35, de l'entreprise TMG Industrial Canada, au coût de 9 799,00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la résolution 047-26-02-02 adoptée par la Ville le 2 février 2026 autorisant l'achat dudit rouleau compacteur a été transmise par courriel, en date du 5 février 2026, à l'entreprise TMG Industrial Canada afin de conclure la transaction;

ATTENDU QUE la Ville est actuellement sans nouvelle de l'entreprise TMG Industrial Canada depuis le 18 février 2026 et n'est pas en mesure de procéder à l'achat du rouleau compacteur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville est dans l'impossibilité de conclure l'achat du rouleau compacteur, modèle TMG MVR-35, auprès de l'entreprise TMG Industrial Canada;

QUE la résolution 047-26-02-02 adoptée à la séance du 2 février 2026 intitulée "ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT", soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

083-26-03-09

ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Ville doit remplacer son rouleau compacteur;

ATTENDU la recherche de prix effectuée par le Service des travaux publics et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise MDED Inc., un rouleau compacteur autoporté 13.5CV, au coût de 9 499,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

084-26-03-09

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2026

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté le budget révisé 2026 de l'Office Municipal d'Habitation du Val-Saint-François (ci après "OMH") et que ce budget révisé doit être accepté par l'OMH et la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte le budget révisé 2026 de l'OMH avec les nouvelles contributions financières, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec, soit:

Revenus: 1 200 691 \$

Dépenses: 1 522 416 \$

Déficit: 321 725 \$

Contribution municipale de la Ville de Valcourt, soit 10% du déficit: 32 173 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

085-26-03-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Initiales du Maire
819
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la séance est levée à 19h45.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Julie Waite, Greffière